

**C. A. P. Locale  
du 4 novembre 2016**

CAPL

**C en B**

## Liste d'aptitude au grade de Contrôleur des Finances Publiques

La CAP Locale s'est tenue dans les locaux de l'immeuble Brassart le 4 novembre 2016. Commencée à 9 h 30, elle s'est terminée à 15H30 . La Présidence était assurée par Mme Isabelle Ziffo de Morocordato. Le secrétariat a été pris en charge par Mme Valérie WIMETZ, le secrétariat-adjoint par la CFTC-DGFIP 62 en la personne de Mme Martine Hennequin.

Les organisations syndicales représentatives présentes étaient les suivantes :

F O DGFIP 62  
Solidaires 62  
C F T C DGFIP 62

L'ordre du jour de cette CAP est le suivant :

**Approbation du procès-verbal de la CAPL du 9 juillet 2015 relatif au mouvement local de mutation-et d'affectation des contrôleurs des Finances Publiques de l'année 2015**

**Sélection par liste d'aptitude pour l'accès au grade de contrôleur des Finances Publiques au titre de l'année 2017.**

Compte rendu des représentant(e)s CFTC DGFIP 62 en Catégorie B  
Anne-Laure Waguet Martine Hennequin

S I P de Calais

DDFIP



Au total, 96 collègues de catégorie C ont postulé cette année sur la liste d'aptitude au grade de Contrôleur des Finances Publiques. Il y en avait 115 l'année dernière et 125 en 2014. Il est bien évident que de nombreux collègues ne postulent plus par crainte d'affectation très lointaine. Le plus âgé est né en 1954 et a 62 ans, le plus jeune est né en 1981 et a 35 ans.

La direction nous a fait parvenir un tableau récapitulatif concernant cette C A P. Avant l'ouverture des débats, elle a classé 7 collègues en catégorie « excellent », 6 en catégorie « très bon » et les autres postulant(e)s, en catégorie « à revoir ». On perçoit bien là le terrible impact des restrictions budgétaires sur les possibilités de promotion dans nos services.

La direction nous a fait part des critères qu'elle retient pour définir le classement des collègues retenus par elle comme « excellent ». Il s'agit des compétences professionnelles, des qualités d'adaptation au changement, de la mobilité fonctionnelle et géographique, ainsi que du parcours professionnel réalisé par le(la) postulant(e). De plus, elle confirme que la participation aux concours de catégorie B est un signe de motivation des candidat(e)s.

La notation et les appréciations sont des éléments capitaux. La réduction d'ancienneté (R2) de deux mois plusieurs années de suite est quasiment indispensable pour pouvoir prétendre à une liste d'aptitude. Compte tenu des quotas de notation, l'exercice se révèle très difficile. C'est pourquoi il ne faut pas hésiter à faire appel de la notation.

**CFTC DDFiP 62** rappelle que le(la) collègue qui est nommé(e) contrôleur des finances publiques par liste d'aptitude et qui refuserait sa nouvelle affectation sera affecté(e) ALD ( A La Disposition du Directeur) sur le département.

Cette année, **457** collègues de catégorie C pouvaient potentiellement postuler à cette liste d'aptitude, et **96** dossiers ont été déposés. Environ 20 % des collègues de catégorie C ont donc postulé.

Sur ces 96 dossiers, 86 dossiers (dont 17 par la **CFTC DGFIP 62**) ont été défendus par les organisations syndicales présentes à cette CAP. Dans l'avenir, n'hésitez pas à faire appel à **CFTC DDFiP 62**. Nous sommes là pour vous défendre et vous aider. En effet, la direction appelle nominativement chaque dossier de collègue inscrit. Si aucune organisation syndicale n'assure sa défense, le dossier n'est pas évoqué, ni défendu au cours de la CAPL.

**CFTC DGFIP 62** avait préparé avec beaucoup de sérieux et d'implication la défense de chaque dossier que nos adhérents et sympathisants nous ont confiée. Après plusieurs heures de débats complexes au cours desquelles chaque dossier de candidature a été appelé, la direction nous a communiqué son projet final.

Cette année, elle propose donc le classement de **13** postulant(e)s dans la catégorie « excellent ». La direction a retenu **6 collègues** dans la catégorie « très bon ». **Il restera malheureusement 77 collègues laissés pour compte dans cette triste catégorie à revoir.**

**Notion importante : la CAP Nationale définira au final la liste définitive des collègues retenus pour l'avancement au grade de contrôleur des finances publiques dans un avenir non encore défini.**

**CFTC DGFIP 62** a soutenu et défendu tous les dossiers qui lui ont été confiés. Dans l'avenir, n'hésitez pas, chères et chers collègues à nous transmettre vos dossiers de soutien à la liste d'aptitude de C en B à vos élus **CFTC DGFIP 62**.

**CFTC DGFIP 62 adresse ses plus vives félicitations aux heureuses et heureux collègues retenu(e)s par la direction.**

### Le vote de CFTC DDFiP 62 :

**CFTC DGFIP 62 a voté contre le projet de la direction concernant le tableau excellent.**

Nous n'avons évidemment pas voté contre la promotion au grade de Cadre B de nos collègues, mais nous avons **voté contre** le nombre trop restreint de promotions au grade de Contrôleur , et les perpétuelles suppressions d'emplois.

**CFTC DGFIP 62 a fait de même pour ce qui est du tableau des collègues reclassés en catégorie très bon.**

**CFTC DGFIP 62 a par contre refusé de participer au vote concernant la catégorie « à revoir ».**

En effet, nous ne souhaitons pas participer à un vote concernant cette triste appellation d'origine « Dégéfiplienne » que nous trouvons totalement désobligeante à l'égard des collègues concernés. Il serait vraiment souhaitable que la DGFIP change cette appellation qui dévalorise et démobilise les personnes concernées. Nous en avons fait part à la direction, en demandant d'utiliser plutôt une appellation « non retenue », mais, elle trouve l'appellation « à revoir » très bien ainsi.

Donc, chères et chers collègues « **à revoir** », vous pouvez dire, pour cette année, tout au moins, **au revoir** à votre promotion. Mais, ne lui dites pas « **Adieu** », les élues **CFTC DGFIP 62** sont et resteront à votre disposition pour la prochaine CAP de liste d'aptitude de C en B de l'année 2018.